




COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 10/12/2019
Reçu en préfecture le 10/12/2019
Affiché le 
ID : 974-249740085-20191129-AFF48_CC291119-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019**

AFFAIRE N° 48-20191129

**CHANTIERS D'INSERTION : VOTE DE SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de novembre à neuf heures et quarante minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 20 novembre 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*) ainsi que de celle de Monsieur Olivier RIVIERE (*de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 41-20191129 puis de l'affaire n° 43-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*) et de celle de Monsieur Bachil VALY (*de l'affaire n° 42-20191129 à l'affaire n° 42-20191129*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 30
Absents représentés : 11
Absents : 07

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 08-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Jacqueline FRUTEAU-BOYER, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 46-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), José PAYET, Monique BENARD-DESLAIS, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY (*de l'affaire n° 01-20191129 à l'affaire n° 33-20191129, y compris la question diverse n° 01-20191129*), Jessica SELIER, Catherine TURPIN.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MUSSARD, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Gilberte GERARD, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Rose Andrée MUSSARD, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*représenté par Olivier RIVIERE, de l'affaire n° 09-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Pierre ROBERT (*représenté par Jacqueline FRUTEAU-BOYER*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*), Daniel MAUNIER (*représenté par Catherine TURPIN*), François ROUSSETY (*représenté par José PAYET, de l'affaire n° 34-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*), Marcelin THELIS (*représenté par Rito MOREL*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON (*représenté par Henri-Claude HUET*), Blanche Reine JAVELLE (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Harry MUSSARD*).

- Commune de l'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Marie France RIVIERE, Albert GASTRIN (*de l'affaire n° 47-20191129 à l'affaire n° 54-20191129*).

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 48-20191129**CHANTIERS D'INSERTION : VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Président rappelle à l'Assemblée :

- la validation de la répartition de l'enveloppe des communes pour les subventions des ACI et CI sur le territoire de la CASUD pour la période 2019, lors du conseil communautaire du 03 mai 2019 – Affaire n° 26-20190503,
- les délibérations en date du 17 Juin 2016 et en date du 11 Août 2017 relatives à des votes de subvention à l'association Régie Territoriale Sud (RTS).

Il informe qu'en raison de contraintes de quota relatif aux emplois aidés, l'action « *féculerie du Piton* » n'a pu être réalisée en totalité. Un solde d'un montant de 32 633 euros est de ce fait, non utilisé. En ce qui concerne l'action « *fabrication de toilettes sur sites touristique* » de la Commune de Saint-Joseph, un reliquat d'un montant de 27 500 euros prévus pour des matériaux est disponible, des contraintes d'urbanisme ayant empêché la construction de certains équipements.

L'association RTS a la possibilité de poursuivre ses actions d'insertion sur un nouveau site intitulé « Jardin Gramoun » dont la vocation est également touristique.

Pour finaliser le budget prévisionnel de leur action, l'association demande à la CASUD de pouvoir affecter ces deux reliquats, soit un montant total de 60 133 euros, à cette nouvelle action.

Le président informe que ces reliquats sont des dépenses rattachées venant d'exercices antérieurs et que cela n'affecte pas le budget alloué aux communes en 2019.

Le Président informe également que les associations AUDACE et BAC REUNION ainsi que le CCAS du Tampon ont formulé une demande de subvention pour les chantiers ci-après, dans le cadre de l'enveloppe 2019.

Ci-dessous la synthèse des demandes de subvention.

Commune	Structure porteuse du projet	Support	Nombre de postes	Coûts prévisionnels du chantier	Montant de la subvention CASUD
Le Tampon	AUDACE	Valorisation de la laine	12	390 627 €	70 000 €
Le Tampon	AUDACE	La couture audacieuse	12	441 833 €	70 000 €

Commune	Structure porteuse du projet	Support	Nombre de postes	Coûts prévisionnels du chantier	Montant de la subvention CASUD
Le Tampon	CCAS	Plant ensem pou jordi et domin	24	575 390 €	17 140 €
Saint-Philippe	BAC REUNION	Rénovation des serres communales, mise en terre et entretien des semis	12	305 731 €	56 766 €

Pour prendre en considération la demande de l'association RTS, il convient de valider l'affectation des reliquats et de valider les avenants aux conventions signées en date du 22 juin 2017 et en date du 01 décembre 2017, de la manière suivante :

- **avenant n° 1 à la convention du 22 juin 2017 concernant la fabrication de toilettes sur sites touristiques** : il s'agit d'une action qui relève de la compétence de la CASUD. A cet effet, une subvention de 110 000 € a été actée pour notamment, l'acquisition de matériaux. Deux équipements ont été installés, mais l'association n'a pas pu réaliser l'ensemble du programme prévisionnel en raison des autorisations non délivrées par les services compétents. Aussi, il reste un reliquat de 27 500 €. Il est proposé d'affecter ce reliquat de 27 500 € à l'acquisition de matériaux et de matériels nécessaires à la construction de toilettes touristiques sur le projet « Jardin Gramoun » porté par la Régie Territoriale Sud (RTS),
- **avenant n° 1 à la convention du 01 décembre 2017 concernant la réhabilitation de la féculerie du Piton** : ce projet de réhabilitation fait l'objet d'une subvention de 70 000 € par la CASUD. Initialement, le projet porté par la Régie Territoriale Sud (RTS) devait être réalisé par une équipe 12 agents en CAE/CUI sur 12 mois. Or, le nombre de contrat aidés a été revu à la baisse par les services de l'État : 8 contrats au lieu de 12 prévus. De plus, la durée des contrats a été ramenée à 6 mois. Par conséquent, le coût du projet, estimé initialement à 261 455 €, est établi à 107 422 €. De fait, l'association n'a utilisée que partiellement l'enveloppe CASUD prévue pour l'encadrement et les compléments de salaire pour un montant de 37 367 €. Aussi, il est proposé d'affecter le solde, soit 32 633 €, en complément de rémunération d'encadrement sur le nouveau projet « Jardin Gramoun » réalisé avec des PEC (le budget sera annexé à l'avenant).

Le Président informe que les synthèses des projets ainsi que les conventions d'objectifs et de moyens sont annexées à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de valider l'octroi des subventions aux structures porteuses des chantiers d'insertion, AUDACE, BAC REUNION et le CCAS du Tampon comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- de valider les conventions d'objectifs et de moyens y afférentes,
- d'approuver les termes des avenants n° 1 aux conventions du 22 juin 2017 et du 01 décembre 2017 avec la Régie Territoriale Sud (RTS) et de valider l'affectation des reliquats d'un montant total de 60 133 euros pour le projet « Jardin Gramoun » porté par la Régie Territoriale Sud (RTS),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire dont les avenants concernant la Régie Territoriale Sud.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **valide l'octroi des subventions aux structures porteuses des chantiers d'insertion, AUDACE, BAC REUNION et le CCAS du Tampon comme indiqué dans le tableau ci-dessus,**
- **valide les conventions d'objectifs et de moyens y afférentes,**
- **approuve les termes des avenants n° 1 aux conventions du 22 juin 2017 et du 01 décembre 2017 avec la Régie Territoriale Sud (RTS) et de valider l'affectation des reliquats d'un montant total de 60 133 euros pour le projet « Jardin Gramoun » porté par la Régie Territoriale Sud (RTS),**

- . **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire dont les avenants concernant la Régie Territoriale Sud,**
- . **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD**



André THIEN AH KOON